



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 04 Mars 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 27 février 2024
- Affichage de la convocation : 27 février 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_006_2024**

► **OBJET : Point n° 6 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - 20 RUE DE LA RÉPUBLIQUE - PARCELLE BL 158**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► **EXCUSÉS :**

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Valentine RIGAUD.
Madame Véronique LEFEUVE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.
Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Éric MARÉCHAL

Afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS procède à un renouvellement de son réseau rue de la République à Mâcon.

Dans ce cadre, la Ville de MÂCON a été saisie par ENEDIS d'une demande de constitution de servitude sur la parcelle BL 158, propriété de la Ville de MÂCON, l'autorisant à encastrier dans le mur du bâtiment situé 20 rue de la République à MÂCON, un coffret électrique, propre à l'immeuble, et ses accessoires. Il s'avère, en effet, que le coffret existant est ancien et encastéré dans le mur de la propriété voisine.

Il est donc proposé d'approuver la signature de cette convention de servitude qui intervient à titre gratuit.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS, jointe en annexe,
Vu les plans, joints en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 26/02/2024,
Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 20/02/2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 12/02/2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de servitude applicable aux ouvrages électriques à intervenir avec ENEDIS – 65 rue de Longvic – BP 129 – 21004 DIJON CEDEX portant sur l'encastrement d'un coffret électrique et ses accessoires sur le bâtiment édifié sur la parcelle BL 158, situé 20 rue de la République à MÂCON.
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier, l'ensemble des frais étant pris en charge par ENEDIS.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

26 MARS 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire